

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1473 [i.e. 1472]

Artikel: Régularisation des femmes sans statut légal : une main-d'oeuvre trop bon marché
Autor: Pfister, Darlène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Régularisation des femmes
sans statut légal

Une main-d'œuvre trop bon marché

Cette année, le 8 mars était consacrée aux migrantes. C'est dans ce cadre que Darlène Pfister est intervenue sur la situation des travailleuses sans statut légal en diffusant des informations recueillies par le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT). Depuis un peu plus d'une année, celui-ci a mis en place une permanence ouverte aux personnes qui vivent et travaillent à Genève sans titre de séjour ni autorisation de travail. Il s'agit ainsi d'établir un dossier complet et approfondi sur leurs conditions de travail et d'existence à Genève, ainsi que dans leur pays d'origine; d'opérer une demande de régularisation collective en leur faveur auprès des autorités cantonales et fédérales; de confronter les autorités politiques à cette population qui vit et travaille en Suisse, de dénoncer les conditions de travail parfois proches de l'esclavagisme et de récolter des données statistiques sur un sujet qui, par définition, échappe à tout recensement officiel. Nous publions ici un extrait de cette communication.

DARLÈNE PFISTER

A Genève, l'immigration est pour plus de 65% féminine. On estime à 6000 le nombre d'emplois occupés par des personnes sans statut légal, dont 4000 emplois occupés par des femmes. Les raisons de cette féminisation sont les offres de postes de travail dans l'économie domestique, le secteur des soins, l'hôtellerie et la restauration, le nettoyage, des emplois considérés comme typiquement féminins, et à ce titre, mal rémunérés, avec des conditions de travail très précaires. Sans oublier le manque d'une vraie politique sociale qui réponde aux besoins de la petite enfance et des personnes âgées. Ainsi, le manque de places dans les garderies, les crèches et les jardins d'enfants «oblige» beaucoup de couples et de familles monoparentales à recourir à cette main-d'œuvre féminine. On estime qu'à Genève seulement, environ 25000 foyers ménages, couples, familles monoparentales, font appel à cette main d'œuvre. Les immigrées sans statut légal répondent donc à un besoin de main-d'œuvre de l'économie helvétique, sans bénéficier pour autant d'un permis de travail ni d'une autorisation de séjour.

Plus de 80% de ces femmes travaillent dans l'économie domestique, aussi bien en faisant des heures de ménages dans plusieurs foyers, qu'en étant employées de maison nourries-logées ou non, également auprès des malades et des enfants. Les autres métiers se partagent surtout entre l'hôtellerie, les entreprises de nettoyage et la restauration.

L'économie domestique est donc le plus grand pourvoyeur d'emplois clandestins à Genève. En travaillant majoritairement dans l'économie domestique, les femmes sans statut légal sont très isolées et subissent davantage l'exploitation et toutes sortes de violences. Cet état de fait bafoue leurs droits au niveau des conditions de vie et de travail tels qu'ils sont définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la Suisse est signataire.

C'est au contact quotidien, pendant les permanences, dans des relations de confiance et d'écoute établies, que nous nous sommes rendu compte de la gravité et de l'ampleur des problèmes et des conditions de vie et de travail que subissent ces femmes. Tout d'abord, les conditions de travail sont déplorables, parfois proches de l'esclavagisme moderne. Les problèmes liés au travail vont du bas niveau des salaires au nombre excessif d'heures hebdomadaires, ainsi que le non-respect du paiement, des jours fériés, des vacances et des jours non travaillés pour cause de maladie. A cela s'ajoutent le non-paiement des cotisations sociales telles que l'AVS et la LPP, les pressions psychologiques (menaces de dénonciation) et jusqu'au harcèlement sexuel, allant parfois même au viol. L'échelle des salaires va, pour 60 heures hebdomadaires, de 800 fr./mois (parfois 300 fr./mois...) à 1500 fr./mois. Les salaires au-dessus de 1500 fr. sont très minoritaires.

Six personnes dans un studio

Un des problèmes les plus récurrents que nous avons pu constater au cours de ces permanences est lié aux conditions de logement. Déjà, en trouver un constitue une difficulté, car elles ont besoin d'un prête-nom pour sous-louer, et il ne manque pas de petits escrocs pour faire des affaires sur leurs dos. À ce stade, ces femmes vivent pour la plupart à plusieurs (6 à 8 personnes) dans des appartements de une ou deux pièces, parfois avec des enfants de tous âges, ce qui les empêche d'avoir une quelconque intimité ou une vie privée. Ces logements sont parfois à la limite de l'insalubrité pour un loyer prohibitif.

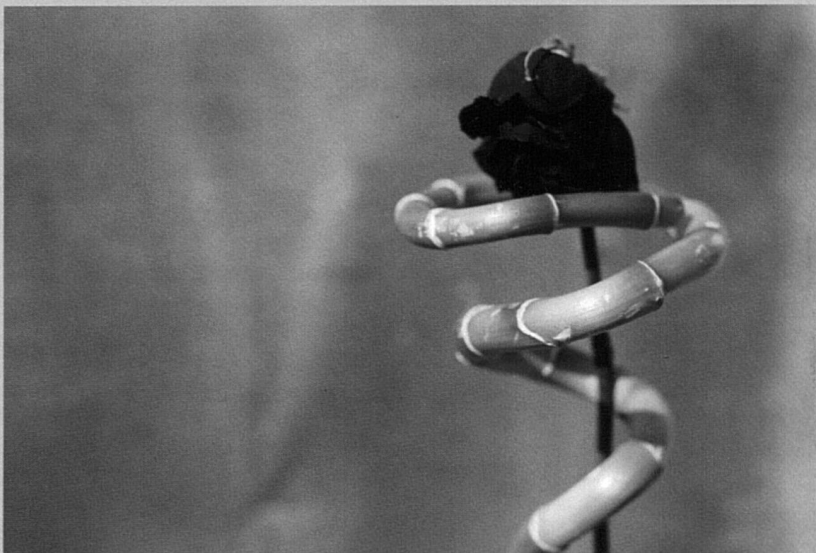
Même si la migration en soi n'est pas un facteur de maladie, étant donné qu'il faut beaucoup de courage et de capacité d'adaptation, l'immigration amène une fragilisation de la personne, et donc de son état général. Moins de 10% de ces femmes peuvent se permettre de se payer une assurance-maladie. Nous avons pu constater au cours des permanences au SIT que beaucoup de personnes sont atteintes de dépression, de maladies psychosomatiques, ainsi que de maladies graves (cancer, HIV, accidents vasculaires cérébraux...). Il n'est pas besoin d'être médecin pour établir qu'une bonne part de ces affections sont directement liées aux conditions de vie et de travail de ces personnes en Suisse.

Cette détresse psychologique a plusieurs origines. Des pressions qu'elles subissent dans leur quotidien, associées à la charge que ces personnes assument vis-à-vis de leur famille, en Suisse ou dans leur pays d'origine. Elles doivent très souvent aussi bien subvenir à leurs propres besoins qu'à ceux de leurs proches restés au pays. Etant pour la plupart mères monoparentales, elles ont parfois des enfants en bas âge, que ce soit auprès d'elles ou laissés à la garde de leurs parents. Dans tous les cas de figure, la situation est problématique car soit elles ressentent le manque de leurs enfants éloignés, soit leur présence auprès d'elles représente une difficulté quotidienne supplémentaire (nécessité de vivre caché, problèmes de garde et/ou de scolarisation).

Des autorités suisses qui humilient

À qui profite cette situation ? Elle profite tout d'abord, bien sûr, à l'employeur, qui ne se voit pas obligé de respecter les conventions de travail en termes de salaire et de conditions de travail, qui économise sur les salaires aussi bien que sur les charges sociales et qui est rarement puni pour avoir employé une personne sans titre de séjour. En revanche, les femmes sans papiers sont menottées lors de leur arrestation et de leur renvoi. Après le renvoi dans leur pays, l'Office cantonal de la population à Genève envoie un rapport à l'Office fédéral des étrangers à Berne, ce qui entraîne une interdiction d'entrée en Suisse pendant au moins deux ans. De la part du Service des contraventions à Genève, et cela devient de plus en plus courant, cette femme risquera de recevoir à son domicile dans le pays d'origine une amende de l'ordre de 2000 à 5500 fr. pour séjour et travail illégaux. Des amendes dont la plus petite équivaut parfois à 15, voire 20 fois le salaire minimum dans leur pays, s'ajoutant ainsi aux difficultés économiques liées au retour dans le pays d'origine. De la part des autorités suisses, l'intention d'humilier ces personnes est manifeste. De son côté, l'employeur n'a plus qu'à engager quelqu'un d'autre, aux mêmes conditions.

FABRIZIO SAUDINO



Il n'y a pas de vraie politique d'intégration des étranger-ère-s en Suisse. Les cantons doivent avoir plus de liberté dans le choix de leur politique migratoire en vue d'une réelle intégration de ces personnes dans la société. La législation fédérale doit être modifiée (pas dans le sens prévu par le nouveau projet de loi fédérale des étrangers qui passera aux chambres fédérales l'année prochaine; la LETr provoquerait un durcissement de la politique migratoire), mais dans le sens de permettre l'octroi de permis de séjour et de travail à ces femmes qui répondent à cette demande de main d'œuvre, mais aussi l'accès à d'autres secteurs économiques.

Faire cesser l'hypocrisie

Pour conclure, le SIT demande : l'égalité de traitement des femmes sans-papiers, notamment par leurs employeurs, en faisant respecter le contrat-type et le paiement des assurances sociales ; la régularisation collective des personnes sans statut légal pour que cette situation ne se reproduise plus ; que l'économie domestique soit reconnue comme un secteur économique à part entière ; que Genève donne un préavis favorable auprès de Berne pour la régularisation de ces personnes. Une vraie politique migratoire et d'intégration des étrangers et à ce titre le refus massif du nouveau projet de loi des étrangers (la LETr).

Pour sortir ces femmes de l'ombre et d'une situation de non droit, nous demandons aussi la mise à disposition de davantage de places dans les crèches et dans les d'EMS. Il faut également instaurer une politique publique en faveur d'un dispositif plus étendu de l'aide et des soins à domicile ainsi que des infrastructures publiques suffisantes qui répondent aux besoins de la population. •

Qui sont-elles ?

En une année de permanences, nous avons ouvert presque 1200 dossiers pour des personnes sans statut légal. Avec les familles, conjoints, concubins et enfants, cela concerne plus de 2600 personnes, dont 67% sont des femmes. Qui sont ces femmes, d'où viennent-elles, et pourquoi viennent-elles se faire exploiter en Suisse ? Elles sont avant tout des êtres humains à part entière, démunies de droit et de statut. Elles ne sont pas des femmes sans papiers ; elles ont toutes un nom et des documents qui identifient leur provenance, leur état civil, leur parenté, etc. Elles ne sont pas des clandestines ; elles sont des travailleuses obligées de travailler et de vivre dans l'ombre pour éviter d'être repérées et renvoyées dans leur pays. Elles viennent des pays hors de l'Union européenne ; des pays de l'Est, du Sud, de l'Asie et de l'Amérique latine. Elles viennent du Tiers monde, des grandes zones de misère provoquées par le développement structurellement inégalitaire des économies libérales. Dans ses permanences, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) a reçu des ressortissantes d'une quarantaine de pays différents, majoritairement d'Amérique du Sud (Colombie, Brésil, Bolivie, Equateur), mais les Philippines et les pays du Maghreb sont également très représentés. Les femmes sans statut légal sont majoritairement jeunes (entre 30 et 40 ans), célibataires, elles ont des enfants, ici ou laissés dans leurs pays d'origine. Elles ont pour la plupart suivi des études universitaires ou disposent d'une maturité, ou alors d'un diplôme d'études secondaires. Pour la plupart, elles fuient cette misère et cette précarité, ainsi que les guerres civiles (comme en Colombie ou en Côte d'Ivoire), mais aussi leur condition sociale de femme dans un modèle patriarcal dans lequel elles sont victimes de violences sexistes et sexuelles. •

DP